

## Veille d'actualité du premier trimestre 2023

**Le Monde : Séisme Turquie-Syrie et adaptation** : 6 février, premier séisme magnitude 7,8 en Turquie, suivi d'un deuxième à 95 km au nord magnitude 7,5 et d'un troisième au sud, atteignant la Syrie, magnitude 6,4, puis de nombreuses répliques ; forte réplique deux semaines plus tard et une quatrième le 26 février ; superficie : 100.000 km<sup>2</sup>, 190km de long, 45 km de large. Désastre fantastique : au 2 mars, 46.000 morts répertoriés en Turquie, 5.000 en Syrie, plus de 100.000 blessés, 13.000 bâtiments détruits, 7.000 à détruire en urgence, 42.000 endommagés, 5 millions de personnes sans toit ou déplacées en Turquie, plus de 5 millions sans abri en Syrie. Ce désastre aurait été moins catastrophique, voire faible, dans cette région répertoriée pour plus de 6 séismes importants depuis 1970, si les normes antisismiques avaient été respectées : des municipalités de cette région les ayant respectées n'ont pas subi de dégâts : une opposition d'ordre politique sur les renouvellements avait refusé ces applications et le président accepta ce refus, alors qu'il l'avait demandé et appliqué dans cette région. *(Source Wikipédia, sur des documents turcs)*

**Protection de la haute mer** : après une vingtaine d'années, l'ONU a trouvé un accord historique -5 mars 2023- sur la réglementation d'accès et d'utilisation de la « haute mer » ; toutes les zones situées au-delà de 200 milles nautiques des côtes, soit 60% des océans ; seuls la Turquie, la Russie et le Nicaragua ont émis des réserves. Ce « Traité de la Haute Mer » place juridiquement 30% des océans en zones protégées, augmente le financement de la conservation marine, et règlemente l'accès à l'utilisation des ressources génétiques marines. Le texte s'appuyant sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sera formellement adopté lors d'une réunion ultérieure des délégations.

**Evolutions des températures selon les continents** : sur l'ensemble du monde, la hausse moyenne de la température serait prévue entre 1,08°C et 1,32°C en 2023 selon « Met Office Britannique » : ce serait un record. L'année 2022 se place en 5ème ou 6ème rang sur les 8 dernières années, les plus chaudes par rapport aux précédentes, ce qui représente une diminution par rapport aux 4 ou 5 dernières. Ceci peut être dû aux réductions industrielles liées au Covid 19, mais aussi à l'influence des courants froids El Nina sur toute cette période ; mais c'est terminé, il est remplacé par le courant chaud El Nino. La reprise économique et les conséquences de la guerre Ukraine-Russie, entraînant notamment une consommation plus forte du charbon et un maintien de la concentration très haute du méthane, ne pardonnent pas. D'où une crainte forte pour 2023, selon l'AIE. Les températures moyennes sont différentes selon les continents ainsi que leurs variations ; sur les dix dernières années, les hausses en partant de la plus haute sont d'abord en Asie et surtout en Inde, agressée par la sécheresse, puis en Europe, en Amérique du Nord et en Océanie ; sont en baisse l'Afrique et l'Australie. Ndlr : Il faut savoir que l'Europe a la température moyenne nettement inférieure à celle des autres continents, et il se peut que la densité des populations ne soit pas la seule cause de ses évolutions.

One Forest Summit les 1 et 2 mars au Gabon : rien de nouveau ; constats : la forêt amazonienne rejeterait plus de CO<sub>2</sub> qu'elle n'en absorbe, les forêts tropicales suivraient le mouvement dans dix ans suite aux sécheresses éventuelles ; nécessité absolue de préservation et d'adaptation de reforestation.

**Publication du 6ème rapport du GIEC** (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) **le 20 mars** : synthèse des six derniers rapports depuis 2018 : limiter le réchauffement à 1,5°C à court terme, appauvrissement des terres, océans en danger, adaptation, solutions. Analyse synthétique sur la veille suivante.

**L'Europe : La PAC :** la Politique Agricole Commune est entrée au 1er janvier dans sa nouvelle version, donnant une plus grande marge de manœuvre ; tous les pays sont concernés et doivent proposer des plans stratégiques nationaux sur 5 ans ; elle attribue 264 milliards d'euros sur ces 5 ans, représentant le tiers du budget de la Commission européenne. Le plan français a été approuvé le 31 août 2022 ; la France va recueillir 9,1 milliards par an jusqu'en 2027, soit 17% ; elle devrait attribuer 18% des terres à l'agriculture biologique, contre 13% aujourd'hui et faire un effort sur l'élevage. La PAC a un triple objectif : économique, environnemental, sociétal.

**Autres sujets :** 17 janvier, loi plus stricte sur les **transferts de déchets**, avec interdiction pour ceux à éliminer, objectif : recyclage. L'Europe a exporté 33 millions de tonnes en 2020 : ferrailles, papier, plastiques, textiles, verre. 16 mars, révision de la directive sur les **emballages** et sur le traitement des **eaux résiduaires**. 8 mars, Proposition de loi sur les **matières premières critiques** pour regagner un peu d'autonomie : 10% de production minérale en Europe, 40% du raffinage- passer du minéral brut au métal-, renforcer la circularité, soutenir la recherche et l'innovation, négocier des partenariats sur les matières stratégiques étrangères. Sur les 27 matières reconnues critiques, l'Europe est 100% dépendante pour 14 matières, et 95% pour 3 autres. Après l'intégration du lithium dans la liste de ces matières, celles du cuivre et du nickel ont été proposées. 20 mars : rapport de la CE sur la mise en œuvre de la directive sur les **bruits de l'environnement**, dont les aéroports. Le niveau de pollution sonore due aux transports ne baisse pas dans l'UE, la France critiquée.

**La France : Sous-sol, Bien commun :** 22 février 2023 : « programme de recherche pour l'utilisation et l'exploitation responsable et durable du sous-sol ». BRGM, CNRS et 35 institutions et laboratoires, dont IFPEN. Objectifs : exploiter de nouvelles ressources minérales, mais aussi développer la géothermie profonde, stocker du CO2. Ndlr : 7 ans, durée trop longue, zones explorées limitées : Massif Central, Fossé Rhénan, Bassin Aquitain, Bassin Parisien-gestion du sous-sol urbain-, Guyane.

**Sècheresse :** les nappes phréatiques sont au plus bas dans beaucoup de territoires, notamment au sud, et les pluies de mars seront probablement très insuffisantes. Des mesures de restrictions et l'appel à la sobriété ont déjà été prononcés, ordonnés par le ministère de la transition écologique. La France ne recycle que 0,6% des eaux usées, 99,04% rejetées après traitement dans la nature, contre 8% en Italie, 14% en Espagne, 90% en Israël pour le recyclage. Le ministère annonce un grand « plan Eau » fin mars pour développer ce recyclage, nécessitant d'importants investissements et des freins significatifs. Selon la fédération professionnelle de l'Eau, on pourrait atteindre 10% de recyclage en 5 ans, soit environ 15 à 20% des besoins agricoles. Ces recyclages tiennent compte des besoins des fleuves et des rivières : répartition des besoins agricoles le long du parcours des besoins industriels dont le nucléaire, des navigations, canaux et fleuves.

**Autres sujets :** janvier : plan d'action pour les « **polluants éternels** », les PFAS : Per-and Polyfluoroalkylés, très peu dégradables, responsables de pollution notamment dans l'eau. Veille analytique, biodégradation, incinération. 5 pays européens soutenus par la France ont déposé une proposition de restriction à l'Agence Européenne des produits chimiques. Février : loi relative à l'**accélération de production d'énergies renouvelables**, assouplissant l'une des conditions d'action de la dérogation au titre des **espèces protégées**, très encadrée, ne donnant pas carte blanche aux opérateurs.

Bruno Wiltz, président du comité Environnement d'IESF, 28/03/2023